

DECISION DE RECRUTEMENT

Le Directeur Général de Barid Media

- Vu la loi n°24-96 du 23 Safar 1418 (29 juin 1997) relative à la poste et aux télécommunications promulguée par le Dahir n°1-97-162 du 2 Rabii II 1418 (7 aout 1997) instituant Barid Al-Maghrib, notamment son titre IV ;
- Vu le Décret n°2-97-814 du 27 Chaoual 1418 (25 février 1998) portant application des dispositions de la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications, en ce qui concerne Barid Al-Maghrib ;
- Vu le décret n° 2-01-1637 du 10 rabii II 1422 (2 juillet 2001) portant statut particulier du personnel de Barid Al-Maghrib ;
- Vu la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes promulgués par le dahir n°1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 Novembre 2003) ;
- Vu le Décret n° 2-09-500 ramadan 1430 (3 septembre 2009) autorisant Barid Al Maghrib à créer une filiale dénommée « Barid Media » S.A ;
- Vu le Procès-Verbal du Conseil d'Administration de Barid Media en date du 26/12/2014 actant la nomination du directeur Général Barid Media à compter du 02/01/2015 ;
- Vu les nécessités du service.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ouvrir la candidature au poste d'Agent de Recouvrement.

ARTICLE 2 : Sont éligibles au poste de développeur éditique, les candidats internes ou externes remplissant les conditions ci-après :

- De formation BAC + 3 en gestion ou équivalent
- Une première expérience dans un poste similaire est souhaitable.

ARTICLE 3 : Les attributions de poste et le profil requis pour l'occuper sont fixés par la fiche de poste ci jointe.

ARTICLE 4 : Les candidats intéressés doivent envoyer un dossier comprenant les pièces suivantes (scannées) à l'adresse e-mail : contact@baridmedia.ma:

- Demande manuscrite signée par le candidat/candidate
- Curriculum Vitae
- Copies certifiées conformes des diplômes et des pièces justificatives de l'expérience professionnelle

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus sous la référence : **DAF/AR2018** avant le **30 AOUT 2018**, le service Ressources Humaines se chargera d'examiner les candidatures et de publier les résultats.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délais ne sera pas pris en considération.

Les candidats répondant aux critères requis seront convoqués pour l'entretien d'évaluation, qui portera sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au poste à pourvoir.

ARTICLE 6 :

Une commission désignée par le Directeur Général de Barid Media se chargera de mener les entretiens d'évaluation des candidats et de délibérer à l'issue de ces entretiens.

ARTICLE 7 :

La présente décision, ainsi que les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de Barid Media et publiés sur le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma



Fait à Rabat le **20/07/2018**
Directeur Général Barid Media

FICHE DE POSTE**AGENT DE RECOUVREMENT****SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

- Responsable Facturation et Recouvrement

MISSION

Suivre la situation des encaissements des clients et appliquer la procédure du recouvrement, depuis les relances amiables jusqu'à le contentieux.

ATTRIBUTIONS :

En collaboration avec responsable facturation et recouvrement, vous serez en charge des missions suivantes :

- Suivi de la situation globale du recouvrement
- Veiller au dispatching des factures aux clients contre accusé de réception.
- Rédaction de lettres de relance (simples ou recommandées. Il s'agit alors de lettres valant « mise en demeure ») ;
- appels téléphoniques aux débiteurs ;
- Compte-rendus périodiques auprès du créancier.

PROFIL:

- BAC + 3 en gestion ou équivalent.
- Une première expérience dans un poste similaire est souhaitée.
- Maitrise des moyens de règlement
- Maitrise de la procédure du recouvrement
- Avoir des connaissances en comptabilité et fiscalité
- Avoir le sens du contrat client.